Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2016 :

Désignation mode d'occupation	Unité	Droit
Pour toute occupation du domaine public pour laquelle	par ml et par jour	1,65 €
un tarif n'est pas prévu expressément dans ce présent règlement	au-delà de 4 semaines	8,00€
Occupation du domaine public délimitée par une	ml par mois	4,00 €
palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou	au-delà de 4 semaines,	6,00€
posé)	par mois et ml	
Occupation du domaine public pour dépôt de	Au-delà de 3 jours (par	4,00 €
matériaux sans palissade	jour)	
Stationnement de bennes tous modèles, remorques,	Unité par jour	2,50€
compresseurs, bétonnières, etc. Echafaudage tous modèles occupant ou surplombant le	ml par semaine	2,50 €
domaine public et échelles avec taquets reposant sur le	au-delà d'une semaine	4,00 €
sol de la voie publique	au-ucia u une semanie	7,00 €
Grue- cabanes de chantier	par semaine	10,00 €
Etalages permanents pour commerçants sédentaires	ml par mois	3,00 €
Emplacements pour la vente non sédentaire sur le	ml par jour	3,00 €
domaine public (camions outillage)	forfait minimum	10,00€
Baraque à frites		
inférieure à 30 m²	par mois	20 €
au-delà de 30 m²	par mois	50 €
Emplacements pour la vente non sédentaire sur le	ml par demi-journée	1,25€
domaine public (restauration)	forfait minimum	5,00€
Si terrasse attenante - inférieure à 30 m²	par mois	20 €
- au-delà de 30 m²	par mois	50 €
Terrasse de café ou de restaurant ouverte	m² par mois	3,00€
Manège		
Caution pour affichage et nettoyage		350,00 €
Cirque		
Caution pour affichage et nettoyage		350.00 €

Après délibération le Conseil Municipal, se prononce :

POUR: 17	CONTRE:	ABSTENTION:	

Dont 2 procurations